

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Hautes Pyrénées applique la Loi
Blanquer avant son vote par l'Assemblée Nationale !
(Communiqué du SNUipp-FSU 65)**

Les syndicats racontent des "bobards" dicit le Ministre Blanquer à propos de son projet de loi. Parmi les nombreux articles figure notamment celui de la mise en place des EPSF (Établissements publics des savoirs fondamentaux) qui vise à regrouper des écoles sous la responsabilité d'un collège de secteur

Ce texte va modifier profondément l'organisation de l'école et la vie des communes rurales. Il a été adopté en première lecture par L'assemblée Nationale et est en cours de discussion au Sénat.

En faisant passer cette réforme fondamentale par le biais d'un amendement, le gouvernement a pris le risque de se couper un peu plus des syndicats mais aussi des élus ruraux, directement concernés par la possible disparition de leur école « communale ». Ce projet d'EPSF a pour objectif de permettre une nette diminution des postes dans le premier degré. Il met les professeurs des écoles sous la coupe des principaux de collège et organise l'éloignement des familles de l'école.

Face aux protestations du monde enseignant sur tout le territoire, le ministre de l'éducation annonce qu'il est prêt à dialoguer et à faire évoluer cette loi.

Or, à la grande surprise du SNUipp-FSU 65, l'Inspecteur d'Académie des Hautes Pyrénées devance la Loi en intitulant un poste : "Directeur d'école dans le cadre du projet de préfiguration des établissements des savoirs fondamentaux". Selon nos informations c'est le seul poste sur notre Académie qui préfigure ainsi la loi.

Zèle de la hiérarchie de l'Education Nationale ? Demande ministérielle ou rectorale ? Initiative personnelle ?

Cela montre au moins, que le Ministre Blanquer, via ses subordonnés, est loin d'être prêt à revenir sur une seule ligne de sa Loi.

co-secrétaires départementales

Magali LABORDE

Sylvette LE MOAL